

**FICHE D'INFORMATION SUR LE FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE ET LES
MESURES DE SOUTIEN SUPPLÉMENTAIRES
APPUYANT LA MISE EN ŒUVRE DE L'ENTENTE DÉFINITIVE SUR LA RÉFORME
À LONG TERME DU PROGRAMME DES SERVICES À L'ENFANCE ET À LA
FAMILLE DES PREMIÈRES NATIONS LE 1ER AVRIL 2025**

QUEL EST LE MONTANT DU FINANCEMENT DISPONIBLE ?

Dans le cadre du programme réformé des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations (SEFPN), et conformément à l'engagement pris dans l'entente définitive, Services aux Autochtones Canada (SAC) allouerait 2,28 milliards de dollars sur une période de 10 ans à partir de 2024-25 pour les technologies de l'information, les résultats, les urgences et le soutien aux ménages.

En plus de ce qui précède, SAC a également créé un fonds distinct pour le logement. Ce fonds sera versé directement aux Premières Nations à hauteur de 1,79 milliard de dollars sur quatre ans, de 2024-25 à 2027-28. Ce montant s'ajoute aux 210 millions de dollars fournis en 2023-24.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le financement complémentaire pour les technologies de l'information, les résultats et les urgences sera ajouté aux ententes de financement des fournisseurs de services des SEFPN en novembre 2024 ou autour de cette date. Les fournisseurs de services des SEFPN recevront des informations sur les allocations restantes pour l'exercice 2024-25 à l'automne 2024.

- **Technologies de l'information (TI)**
 - Équivalent à 6 % du financement de base annuel, et ajusté en fonction de l'éloignement pour tenir compte des coûts accrus liés à la prestation de services dans les communautés éloignées.
 - Soutien aux besoins en matière de technologies de l'information.
 - Le financement peut être utilisé pour l'achat, l'installation et l'entretien de matériel informatique, de logiciels ou d'abonnements.
 - Alloué aux Premières Nations.

- **Résultats**
 - Équivalent à 5 % du financement de base annuel, et ajusté en fonction de l'éloignement pour tenir compte des coûts accrus de la prestation de services dans les communautés éloignées.
 - Le financement soutient la mise en œuvre du cadre de mesure du rendement et des indicateurs connexes qui consistent à collecter et à analyser des données, afin de fournir des informations sur les résultats immédiats pertinents.
 - Alloué aux Premières Nations.

- **Fonds d'urgence**
 - Équivalent à 2 % du financement de base annuel et ajusté en fonction de l'éloignement pour tenir compte des coûts accrus de la prestation de services dans les communautés éloignées.

- Soutien pour répondre à des situations inattendues affectant ou liées à la prestation du programme réformé des SEFPN.
- Allocations partagées entre les organismes des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et les Premières Nations.

SOUTIENS SUPPLÉMENTAIRES

Financement du logement

- L'objectif principal du financement du logement est d'éviter que les enfants soient pris en charge et de soutenir la réunification lorsque le logement est un obstacle. Les fonds pour le logement soutiennent le bien-être général des enfants et des familles des Premières Nations, ainsi que les besoins en matière de logement liés à l'achat, à la construction, aux rénovations, aux réparations majeures ou mineures, au raccordements aux services publics et/ou à l'aménagement de lotissements dans les communautés des Premières Nations.
- Le financement du logement sera fourni directement aux Premières Nations à hauteur de 1,79 milliard de dollars sur quatre ans, de 2024-25 à 2027-28. Ce montant s'ajoute aux 210 millions de dollars versés en 2023-24.
- Le montant du financement pour le logement auquel une Première Nation donnée a droit au cours de ces quatre exercices est déterminé par une formule qui utilise le nombre d'habitants de la Première Nation dans la réserve et au Yukon (selon le Système d'inscription des Indiens), le score de l'indice d'éloignement 2021 de la Première Nation, le pourcentage de la population de la Première Nation vivant dans un logement surpeuplé, et le montant de base de 250 000 \$.
- Les Premières Nations rendront compte du financement du logement au moyen d'outils de collecte de données établis, modifiés pour tenir compte de l'objectif de ce financement. Chaque communauté soumettra un plan sur quatre ans pour l'allocation du financement du logement aux bureaux régionaux de SAC.

Soutien aux ménages (anciennement Ajustement de la pauvreté)

- Le financement du soutien aux ménages aide les Premières Nations à répondre aux besoins essentiels des familles, en particulier ceux qui, s'ils ne sont pas satisfaits, pourraient conduire à la prise en charge des enfants.
- Le soutien aux ménages est alloué directement aux Premières Nations.
- Le financement du soutien aux ménages sera de 25,5 millions de dollars pour l'exercice 2024-2025, ajusté en fonction de l'inflation pour les années suivantes.
- Ce financement sera ajusté à la hausse pour tenir compte du score d'éloignement d'une Première Nation.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE CE FINANCEMENT ?

Les Premières Nations recevront la totalité du financement des technologies de l'information et du financement des résultats. Les organismes des SEFPN et les Premières Nations se partageront le fonds d'urgence.

Les Premières Nations recevront le financement du soutien aux ménages et le financement du logement.

Du matériel et des documents d'orientation sont en cours de préparation pour soutenir les fournisseurs de services des SEFPN.